

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS1025

présenté par

M. Grelier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Sermier, M. Rolland, Mme Bonnivard et
M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.